

21 février 2012

12.108

## Interpellation du groupe socialiste

### Promotion économique: faites vos jeux, rien ne va plus!

La promotion économique est un domaine sensible à Neuchâtel. Trop agressive, notamment en utilisant des outils du type "arrêté Bonny", elle provoque l'ire des entreprises endogènes, de la Confédération, voire de l'Union européenne; trop passive elle nuit au canton. Nous sommes conscients de cet équilibre délicat, mais nous interpellons aujourd'hui le Conseil d'Etat, car il nous semble qu'elle n'est actuellement ni trop active, ni trop passive, mais au stade de la mort clinique. Dès lors, nous nous permettons de demander notamment:

- Quel est le bilan du GGBA à Neuchâtel? Quelles sont les réalisations concrètes de celui-ci dans notre canton? Quels sont les objectifs actuels de la promotion économique? Quel cahier des charges a été donné au GBBA? Cet organisme, certes meilleur marché que la précédente organisation, ne brille-t-il pas par son inefficacité?
- Quels sont aujourd'hui les outils de la promotion économique cantonale en terres neuchâteloises? A-t-elle encore les moyens d'agir? Possède-t-elle des terrains? Comment expliquer qu'un fleuron de l'industrie des micro-technologies, Colibrys, parte parce qu'elle n'a pas pu trouver de nouveaux locaux? N'est-il pas contreproductif de développer à grands coûts Microcity si nous sommes incapables de retenir des entreprises actives précisément dans ce domaine? Le projet NEODE 2 n'est-il pas indispensable et complémentaire à Microcity pour éviter des départs de fleurons?
- D'une façon plus globale, quelle stratégie le département a-t-il développé en cas d'annonce de graves problèmes dans une entreprise phare ou de départ?
- Notamment, quelles actions sont menées:
  - auprès du personnel touché?
  - auprès de la direction?
  - pour tenter de maintenir la structure en cas de départ?
  - en amont, avec ces entreprises, pour anticiper une velleité de départ?
  - quels outils sont à disposition pour évaluer la santé, le potentiel de développement et les possibilités d'extension des entreprises sur sol neuchâtelois?
- Quelles actions la promotion économique met en œuvre pour valoriser l'avantage comparatif de la fiscalité des entreprises voté récemment?
- Le Conseil d'Etat actuel croit-il encore à la promotion économique?

Signataires: B. Hurni, B. Nussbaumer, J. Hainard, F. Fivaz, B. Goumaz, S. Latrèche, C. Bertschi, C. Borel, M.-C. Jeanprêtre Pittet, M. Bise, Ph. Loup, M. Castioni, A. Clerc-Birambeau, S. Fassbind-Ducommun, F. Cuche, C. Fischer, M. Maire-Hefti, A. Tissot Schulthess, L.-M. Boulianne, D. Schürch, M. Giovannini, A. Blaser, Y. Boillod, G. Spoletini, L. Zwygart-de Falco et A. Houlmann.